LA CHARTE DE L'ENFANT D'UNICEF CANADA

1. **Accordez une attention particulière aux questions qui touchent les enfants** : Il y a sept millions d'enfants au Canada et personne au sein du gouvernement fédéral n'a la responsabilité de protéger leurs droits. Il n'existe ni ministère des enfants, ni commissaire aux enfants, ni caucus ou comité parlementaire chargé de veiller à ce que les lois, les politiques et les services tiennent compte des besoins et des intérêts des enfants.

   Appuierez-vous la nomination d'un défenseur de l'enfant, indépendant ou parlementaire?

2. **Donnez la possibilité aux enfants d'avoir un bon départ dans la vie** : En 1989, la Chambre des communes a décidé à l'unanimité d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens, et ce, avant l'an 2000. Pourtant, il y a toujours près de 600 000 d'entre eux qui vivent dans la pauvreté, ce qui entraîne des répercussions à long terme sur leur santé, leur sécurité et leur avenir. Le Canada affiche l'un des écarts de revenu les plus importants des pays industrialisés entre les enfants de familles riches et ceux de familles démunies.

   Défendrez-vous l'élimination de l'écart de pauvreté entre les enfants?

3. **Éliminez l'écart entre les possibilités d'épanouissement des enfants autochtones et celles des autres enfants canadiens** : Plusieurs enfants des Premières Nations qui vivent dans une réserve doivent subir de graves conséquences entraînées par les conflits entre les gouvernements territoriaux et provinciaux qui ne s'entendent pas sur lequel d'entre eux doit leur fournir des services qui sont offerts aux autres enfants canadiens. Par exemple, le jeune Jordan River Anderson a passé inutilement plus de deux ans dans un hôpital parce que les gouvernements ne parvenaient pas à s'entendre sur qui devrait s'acquitter des frais engendrés par ses soins à domicile. La Chambre des communes a adopté à l'unanimité une proposition en faveur du Principe de Jordan en 2007. Ce Principe stipule que, dans l'éventualité d'un conflit de compétence entre les services gouvernementaux à propos d'un enfant des Premières Nations, le gouvernement directement concerné assumera le coût des soins dispensés et résoudra le conflit de compétence ultérieurement. Pour que le Principe de Jordan entre en vigueur, toutes les provinces, tous les territoires et le gouvernement fédéral doivent collaborer à sa mise en œuvre intégrale.

   Appuierez-vous la mise en œuvre intégrale du Principe de Jordan?

réduire les écarts entre les enfants

4. **Faites preuve de transparence en matière de dépenses** : Les gouvernements fédéral et provinciaux manquent de transparence quant aux dépenses en faveur des enfants. Il est difficile de savoir si elles sont suffisantes et équitablement réparties. Tous les gouvernements au Canada disent investir dans les enfants, mais l'Organisation de coopération et de développement économiques affirme que le Canada investit beaucoup moins que plusieurs autres pays industrialisés. Les détails concernant les dépenses annuelles du gouvernement fédéral et les transferts fédéraux pour les enfants, ainsi que les retombées de chaque budget qui touchent les enfants, devraient être rendus publics dans un « budget des enfants ».

   Appuierez-vous la publication claire et transparente des dépenses fédérales et provinciales en faveur des enfants?

5. **Faisons notre part** : Des millions d'enfants dans les pays en développement n'ont pas accès à des soins de santé, à l'éducation et à des services de protection. Ils sont privés de leur enfance et leurs possibilités d'épanouissement sont fortement compromises. Onze pays donateurs, dont la Suède, la Norvège, la France et la Grande-Bretagne, ont respecté leur engagement d'investir 0,7 pour cent de leur revenu national brut (RNB) à l'aide au développement, ou se sont fixé des échéances pour y parvenir. Bien que le Canada ait l'économie la plus en santé des pays du G-8, il ne fait pas partie de ces pays; en 2010, le Canada a seulement investi environ 0,33 pour cent de son RNB.

   Prendrez-vous les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif d'investir 0,7 pour cent du RNB du pays d'ici 2015?

6. **Sauvez des vies** : Il ne reste que quatre ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, malheureusement, les pays n'ont pas assez investi dans la santé maternelle et infantile pour y arriver. En effet, de tous les OMD, c'est dans l'atteinte de l'OMD 5, soit améliorer la santé maternelle, que nous avons réalisé le moins de progrès. En conséquence, des millions de mères et d'enfants meurent de causes évitables chaque année. L'an passé, lors du Sommet du G8, les chefs d'État du monde se sont engagés à investir davantage dans la santé maternelle, infantile et juvénile.

   Appuierez-vous cet effort mondial essentiel visant à sauver plus de vies et à améliorer la santé maternelle, juvénile et infantile?

réduire les écarts entre les enfants

unicef